

## Texte alternatif du logigramme gestion des données SHS (personnelles, sensibles, de santé)

Rubrique "Protection des personnes" > partie "Les données de santé dans la recherche en SHS" > accordéon 1 "Les données de santé en SHS : les ressources essentielles" > logigramme CoDataSorb intégré comme image dans l'accordéon  
<https://sorbonne-alliance.fr/codatasorb/data-base/protection-personnes>

### **Texte alternatif :**

Sous forme d'arbre de décision, le logigramme de CoDataSorb sur la gestion des données de la recherche en sciences humaines et sociales présente les procédures à mettre en œuvre selon le type de données mobilisées dans un projet de recherche (données personnelles, sensibles, de santé). Le logigramme est constitué de trois questions, complétées par des définitions et l'explication d'acronymes.

Les définitions concernent les données personnelles, données sensibles, et données de santé.

Une donnée personnelle désigne toute information permettant d'identifier directement ou indirectement une personne physique (par exemple le nom, le prénom, un identifiant, la localisation, etc.).

Une donnée sensible est une donnée personnelle présentant un risque particulier pour la personne, notamment liée à l'origine raciale ou ethnique, aux opinions politiques, convictions religieuses ou philosophiques, appartenance syndicale, vie sexuelle ou orientation sexuelle.

Une donnée de santé est une donnée personnelle relative à la santé physique ou mentale d'une personne, incluant les informations sur les soins, traitements, antécédents médicaux ou tout état de santé.

Plusieurs questions doivent être posées pour déterminer les démarches à entreprendre selon les données mobilisées dans le cadre de projet de recherche en sciences humaines et sociales.

La première question est la suivante : les données de recherche contiennent-elles des données à caractère personnel ?

Si les données de recherche ne contiennent pas des données à caractère personnel, alors le Règlement général sur la protection des données n'est pas applicable et aucune procédure spécifique n'est requise.

Si les données de recherche contiennent des données à caractère personnel, alors il y a application du Règlement général sur la protection des données, ce qui nécessite de mettre en œuvre des démarches de conformité obligatoires avec le délégué à la protection des données de l'établissement. L'une de ces démarches est la déclaration de conformité dans le registre des traitements. Dans cette configuration, une autre question doit aussi se poser.

Cette seconde question est la suivante : ces données personnelles incluent-elles des données sensibles au sens du Règlement général sur la protection des données ?

Si les données personnelles n'incluent pas des données sensibles, alors il est seulement nécessaire de mettre en œuvre des démarches de conformité avec le Règlement général sur la protection des données classiques.

Si les données personnelles incluent des données sensibles, des démarches complémentaires doivent être menées, notamment la réalisation d'une analyse d'impact sur la protection des données, avec le délégué à la protection des données. Dans cette configuration, une autre question doit aussi se poser.

La troisième question est la suivante : ces données sensibles comprennent-elles des données de santé ?

Si les données sensibles ne comprennent pas de données de santé, alors il n'y a pas de procédure complémentaire à mettre en œuvre hormis la conformité avec le Règlement général sur la protection des données et l'analyse d'impact sur la protection des données. Si les données sensibles comprennent des données de santé, alors la méthodologie de référence de la Commission nationale de l'informatique et des libertés doit obligatoirement être mise en œuvre. Dans le cas des projets de recherche en sciences humaines et sociales, il s'agit le plus souvent de la méthodologie de référence 004 dite MR-004. En cas d'impossibilité de mise en œuvre de cette méthodologie de référence, une demande d'autorisation santé doit être déposée auprès du Comité d'expertise pour les recherches, les études et les évaluations dans le domaine de la santé.

Le nom complet de ce document est : logigramme sur la gestion des données de recherche en sciences humaines et sociales (données personnelles, sensibles, de santé) et les démarches nécessaires associées). Développé dans le cadre de l'atelier de la donnée CoDataSorb, le logigramme est conçu par Rebecca Rousseau, adjointe du délégué à la protection des données et du responsable des systèmes d'informations à la Direction du système d'information et des usages numériques de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Le logigramme a été produit par le Service commun de la documentation de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, en mars 2026. Il est placé sous licence Creative Commons CC BY-NC-SA (Attribution, Utilisation non commerciale, Partage dans les mêmes conditions).